

06-88

Pour diffusion immédiate
Le 25 août 2006

INFRACTION À LA *LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL* : PLACER DOME (CLA) LIMITED REÇOIT UNE AMENDE DE 350 000 \$

RED LAKE (Ontario) – La société minière Placer Dome (CLA) Limited, qui exploite la mine Musselwhite, située à environ 650 kilomètres (404 miles) au nord-ouest de Thunder Bay (Ontario), a été condamnée à payer une amende de 350 000 \$ le 24 août 2006 pour avoir enfreint la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. L'infraction a causé la mort d'un employé.

Le 28 juin 2004, deux travailleurs vérifiaient la présence de gaz souterrains après un exercice d'abattage à l'explosif. L'un d'eux a alors fait une chute de 12 à 15 mètres (de 39 à 49 pieds) dans un trou en découvert et est tombé sur de la roche abattue peu auparavant. Le travailleur est mort des suites de ses blessures. L'incident s'est produit à la mine Musselwhite, à environ 450 mètres (1 476 pieds) sous la surface.

Une enquête du ministère du Travail a révélé que les travailleurs ne suivaient pas systématiquement de procédure de sécurité normalisée lors de la détection de gaz après un abattage de la roche à l'explosif.

À la suite d'un procès, Placer Dome (CLA) Limited a été reconnue coupable, en sa qualité d'employeur :

- d'avoir négligé d'établir une procédure de sécurité normalisée pour la détection de gaz après un abattage à l'explosif, ce qui constitue une mesure de précaution raisonnable;
- d'avoir négligé de s'assurer qu'une telle procédure de sécurité était suivie.

La société a ainsi contrevenu à l'alinéa 25(2)*h*) de la Loi.

L'amende a été imposée par M. Peter Bishop, juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario siégeant à Red Lake. La cour a également imposé la suramende de 25 p. 100 qui est prévue par la *Loi sur les infractions provinciales*. La suramende est affectée à un compte spécial du gouvernement provincial qui sert à aider les victimes d'un crime.

-30-

Renseignements :

Lionel Tona
Ministère du Travail
416 326-1407

Line Forestier
Avocate de la Couronne
Direction des services juridiques
Ministère du Travail
416 326-7987

Renseignements généraux

Lieu : Cour de justice de l'Ontario
115, rue Howey
Red Lake (Ontario)

Juge : M. Peter Bishop, juge de paix

Date et heure : Le 24 août 2006 à 14 h

Défendeur : Placer Dome (CLA) Limited
faisant affaire sous le nom de
Musselwhite Mine

Affaire : Infraction à
la Loi sur la santé et la sécurité au travail

Also available in English

www.labour.gov.on.ca